

PROJET TRAITS D'UNION

Soutenir et encourager l'implication en matière d'intégration des associations du réseau du BLI à l'aide d'un processus participatif

Synthèse de la séance plénière n°19 du 16 novembre 2022

Points prévus à l'ordre du jour

1. *Retour sur la séance à la CLI du 2.11 (15')*
2. *Communication (25')*
 - *mode de communication interne actuel et rôle de Reliefs*
 - *constitution d'un sous-groupe "outils de communication interne" qui collaborera avec M. Sordet*
3. *Consultation de la plénière sur des propositions de membres: (50')*
 - *besoins en formation sur la communication transculturelle (proposé par Douglas Gonzalez)*
 - *soirée de fin d'année avec projection du film "Dynamic Wisdom" (proposé par Johanna Henao)*
 - *l'accompagnement des personnes rejoignant Traits d'Union (proposé par Laetitia Moiroux)*
 - *besoins/thèmes communs à aborder aux prochaines plénières en vue de les défendre à la CLI (proposé par Reliefs)*
4. *Fête 2023: date et choix d'un lieu (intérieur/extérieur) 30'*

1. Retour sur la séance ELCO à la Commission lausannoise pour l'intégration des immigré-e-s

Johanna et Douglas font un retour positif du déroulement de la séance. M. Johny Seara, collaborateur pédagogique à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) a bien accueilli l'argumentaire de Traits d'union sur les besoins des Ecoles de Langue et Culture d'Origine (ELCO). Il se porte garant que cette demande chemine au sein de son département et soit traitée.

Pour Bashkim Iseni, Délégué à l'intégration et responsable du BLI, cet échange positif a démontré l'intérêt du projet Traits d'union. En effet, fédérer les associations actives dans le domaine de l'intégration autour de sujets communs tels que les ELCO permet de renforcer le pouvoir d'agir des associations en portant leur voix auprès des instances décisionnelles et exécutives. De son côté, l'association Reliefs (qui accompagne Traits d'union dans son processus participatif et d'autonomisation) a observé que se rassembler autour d'un sujet concret tel que les besoins des ELCO, permet d'impliquer davantage de personnes dans des échanges ciblés et que cela participe à l'organisation du groupe. A l'avenir, il s'agit de trouver

un équilibre entre de telles séances et des séances portant sur la manière de s'organiser afin de nourrir la dynamique du groupe.

→ annexe: en bas du document, argumentaire transmis par les représentant·e·s de Traits d'union à la CLI.

2. Communication

En octobre, une consultation a été lancée par email par le BLI auprès des membres de Traits d'union, à propos de la réponse à donner à l'offre de Monsieur Sordet pour la communication. Cette expérience a permis de souligner les points suivants:

- La voie de l'email n'est pas adaptée à une récolte de points de vue: en effet, avec un grand groupe de personnes comme celui de Traits d'Union, consulter des points de vue par email surcharge les messageries et rend le suivi laborieux. Cela a pour effet de démotiver les membres.
- De plus, ce mode d'échange ne garantit pas une équité dans les prises de position: les personnes ayant du temps à disposition et étant à l'aise à l'écrit participent davantage à la consultation que les autres.

Reliefs recommande de ne plus passer par les e-mails pour recueillir des points de vue. Les séances plénières de Traits d'union étant faites pour cela, les sujets nécessitant des échanges de points de vue doivent être traités à ce moment-là. Les membres de la plénière adoptent cette recommandation.

→ Décision 1: En attendant de définir d'autres modalités de communication, les membres de Traits d'union transmettent par mail, à Reliefs, les sujets à mettre à l'ordre du jour des prochaines séances (info@associationreliefs.ch)

→ Décision 2: les autres modalités de communication seront précisées par un nouveau sous-groupe de travail collaborant avec Monsieur Sordet à partir de janvier 2023. En réponse à la question "quelles personnes constituent ce sous-groupe ?", les membres de la plénière décident qu'une personne de chaque sous-groupe déjà existant (Récits de vie, Plateforme, Espace Délibératif et Fête Diver'cité) s'annonce d'ici au 15 décembre auprès du BLI (bli@lausanne.ch)

Cette discussion a permis de rappeler que ce sont les membres présent·e·s à la séance plénière qui traitent du sujet qui ont le pouvoir décisionnel pour l'ensemble du groupe.

3. Consultation de la plénière sur les propositions de membres

Il va de soi que les membres peuvent et sont invité·e·s à être porteur·se·s d'initiatives dans l'intérêt de Traits d'union. À ce sujet, deux propositions ont été traitées lors de cette séance :

- Douglas a présenté la **formation sur la communication transculturelle** que propose son association Nouvelles perspectives, dans le but d'évaluer l'intérêt des membres de Traits d'union à la suivre. Cette formation n'étant pas encore complètement subventionnée, Nouvelles perspectives envisage de déposer une demande au FLI

(Fonds Lausannois d'intégration) au délai du 15 avril 2023. Bashkim Iseni informe les membres de la plénière qu'il ne peut garantir la subvention de cette formation étant donné que la demande suivra la procédure habituelle devant la CLI (Commission Lausannoise pour l'Intégration des Immigré·e·s) qui décide des attributions.

→ **Décision** : Dans un premier temps, les personnes intéressées par la formation et d'accord de participer financièrement à hauteur de CHF 20.- par association peuvent contacter Douglas qui va tenir une liste de personnes à recontacter lorsque la formation sera entièrement subventionnée et pourra avoir lieu, a priori plutôt à l'automne 2023.

- Johanna propose d'organiser une **projection du film "Dynamic Wisdom"** en présence de la réalisatrice et de protagonistes pour la dernière séance plénière de l'année 2022 (le 12 décembre). Et ce, dans le but de fédérer les membres de Traits d'union autour d'une expérience conviviale nourrissant la cohésion du groupe. Le BLI propose d'offrir aux membres un apéritif de fin d'année à cette occasion.
Descriptif du film: *Poussés à vivre en marge de la société, plusieurs hommes créent un collectif autogéré de solidarité avec leurs propres lois et gouvernance qu'ils appelleront «Dynamic Wisdom ».*

→ **Décision** : Les membres de la plénière accueillent positivement la proposition. Il est décidé que cette soirée s'adresse en priorité aux membres de Traits d'union qui peuvent inviter 1-2 personne de leur entourage en cas d'intérêt (max 50 personnes au total). Johanna se charge d'organiser la projection. Les personnes souhaitant participer doivent adresser leur inscription à bli@lausanne.ch

4. Fête 2023

Les membres de la séance plénière se mettent d'accord d'organiser la prochaine Fête Diver'cité, plutôt à l'automne 2023 (novembre ou décembre) et donc à l'intérieur. Il s'agit désormais de fixer une date et un lieu (prochaine plénière). Organiser cette fête à cette période permettra au groupe de s'organiser en amont dans le but de se répartir les tâches de manière plus équitable que cela l'a été en 2022, afin de ne pas charger quelques personnes de toute l'organisation.

5. Points à discuter à la prochaine séance plénière

1. Consultation:
 - l'accompagnement des personnes rejoignant Traits d'Union (proposé par Laetitia Moiroux)
 - besoins/thèmes communs à aborder aux prochaines plénières en vue de les défendre à la CLI (proposé par Reliefs)
2. Nouveau sous-groupe "communication interne"
3. Les modalités décisionnelles au sein de Traits d'union: comment décide-t-on collectivement?
4. Comment nomme-t-on les associations membres de Traits d'union (*migrantes, d'intégration, de prévention du racisme, de la discrimination, au service de la diversité, ...*)?

5. Choix du lieux et date pour la fête Diver'cité 2023

6. Prochaines dates de séances plénières

- Lundi 23 janvier 2023
- Mercredi 22 février 2023

7. Annexe

Demandes des associations migrantes de la ville de Lausanne, suite au Forum délibératif de Traits d'Union concernant les ELCO:

1. Les associations de Traits d'Union ont besoin d'un appui de la Ville de Lausanne auprès du Canton de Vaud pour reconnaître et valoriser le travail des ELCO.
2. Cette reconnaissance et cette valorisation passent par:
 - des subventions des ELCO par le Canton (via la Confédération?). Nous aimerions que le canton demande une subvention à la confédération selon l'ordonnance sur les langues:
 - " «La loi fédérale du 5 octobre 2007 [...] Quant à l'enseignement LCO, il fait l'objet de l'art. 16 de cette loi, qui prévoit que la Confédération peut accorder des aides financières aux cantons pour «encourager l'acquisition par les allophones de la langue nationale locale» ainsi que pour «favoriser la connaissance par les allophones de leur langue première» (voir aussi Ordonnance sur les langues, OLang).»
 - En rapport avec le fait de «favoriser la connaissance par les allophones de leur langue première», l'art. 11 ajoute que la Confédération peut accorder aux cantons des aides financières pour les mesures qui sont prises en vue d'atteindre les objectifs suivants:
 - a. promotion de formules d'enseignement intégré en langue et culture d'origine;
 - b. formation continue des enseignants;
 - c. élaboration de matériel didactique.
 - la mise en place d'un accompagnement des ELCO pour les aspects pédagogiques et structurels (réactiver le dossier "gelé" préparé sous la législature de Cesla Amarelle). (Formations HEP)
 - le financement d'une étude répertoriant les ELCO lausannoises et du canton afin de tendre vers un modèle comme celui de Genève.
3. Ce besoin de reconnaissance et de valorisation de l'apprentissage de toutes les langues se basent sur les observations suivantes:
 - De manière générale il y a une dévalorisation des ELCO, de l'apprentissage des langues d'origine, que ce soit au niveau de l'école, parents et enfants: héritage d'une croyance qu'un enfant apprenant une langue d'origine apprendrait moins le français, serait moins "intégré". Or il est prouvé que l'apprentissage de la langue d'origine contribue à la construction identitaire des enfants et à l'apprentissage du français, autant qu'à des fins thérapeutiques (santé globale de l'enfant).
 - Il y a une invisibilisation de certaines langues d'origine, pour les pays ayant une langue administrative comme le français; comme c'est le cas du lingala pour les personnes venant de la RDC.
 - Les enfants sont confiés aujourd'hui à des structures non "contrôlées", ce qui peut amener à certaines dérives pédagogiques ou idéologiques.

- Un manque de lien entre les professionnel·le·s des écoles (enseignant.e.s, psychologues, infirmier.e.s, éducateurs, éducatrices) et des ELCO (travail en réseau)

Finalement, nous aimerions que les élèves qui participent aux cours ELCO puissent avoir une mention dans leurs bulletins de notes. Par exemple, « L'élève a suivi des cours de langue et culture d'origine en... ». Pour valoriser les apprentissages d'une autre langue lors des recherches des places d'apprentissages ou lors des inscriptions dans des écoles.